

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°23 du 3 juillet 2009

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte n°1

ARRÊTÉ N° 50391/DEF/SGA/DAJ/APM/BPA/SRH/CRF
modifiant l'arrêté du 18 mars 1980 portant organisation de l'enseignement militaire supérieur de premier degré.

Du 30 juin 2009

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES : *division des affaires pénales militaires.*

ARRÊTÉ N° 50391/DEF/SGA/DAJ/APM/BPA/SRH/CRF modifiant l'arrêté du 18 mars 1980 portant organisation de l'enseignement militaire supérieur de premier degré.

Du 30 juin 2009

NOR D E F D 0 9 5 1 4 3 9 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 25 août 2008 (BOC N° 37 du 3 octobre 2008, texte 3).

Texte modifié :

Arrêté du 18 mars 1980 (BOC, p. 912 et son erratum de classement du 24 octobre 1990 (BOC, p. 3845). ; BOEM 508-33, 614.1.3.5, 621-1.4.3, 651.2.4, 662.1.3.2, 768.5.2, 770.3.2.2, 775.2.3.2, 780.1, 810.2.1.2) modifié.

Référence de publication : BOC N°23 du 3 juillet 2009, texte 1.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles D. 4152-1 à D. 4152-6,

Arrête :

L'arrêté du 18 mars 1980 est modifié comme suit :

Annexe, point IX. « OFFICIERS GREFFIERS DE LA JUSTICE MILITAIRE ».

Ajouter à la fin du point 3 l'alinéa suivant :

« Lorsqu'ils sont promus au grade d'officier greffier en chef, les titulaires du DQM cessent de bénéficier des avantages attachés à la possession de ce diplôme. »

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'adjointe à la directrice des affaires juridiques,

Caroline GIRELLI.